

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 février 2026

DROIT À L'AIDE À MOURIR - (N° 2453)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

N° 1041

AMENDEMENTprésenté par
M. Sitzenstuhl

ARTICLE 7

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de suppression de l'article, pour marquer l'opposition à la proposition de loi.